

F16

ENTRETIEN OU CREATION DE HAIES

Habitats concernés

Frêne oxyphylle à Fraxinus angustifolia * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)



Espèces concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe*** (1356*), **Rosalie des Alpes***

(1087*), Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lucane cerf-volant (1083).

Enjeux :

Le bocage est un milieu multifonctionnel. Le maillage des haies, bosquets et vieux arbres remplit des fonctions de corridor biologique entre différents milieux, et de refuge pour la reproduction de nombreuses espèces. Outre ces fonctions biologiques, le système fossé - talus - haies du bocage présente une grande importance écologique : action antiérosive, circulation et épuration de l'eau, brise-vent, etc.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

❖ Entretien / restauration des haies

1. Maintenir en place l'ensemble du linéaire de haies et y conserver quelques arbres creux, fissurés ou sénescents, sauf en cas de danger potentiel pour d'éventuels promeneurs.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien du linéaire de haies

2. Utiliser les essences indigènes locales ou régionales pour la reconstitution ou la création de haies.
(se référer à la liste établie par le CREN)

Point de contrôle : contrôle sur place de la composition en essences des haies.

3. Réaliser les travaux d'entretien des haies en dehors de la période du 15 Mars au 31 Juillet, c'est à dire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux entre le 15 Mars et le 31 Juillet.

4. Ne pas réaliser de taille mécanique les 3 premières années suivant la plantation.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de taille.

5. Si elle est ainsi configurée, laisser à la haie une largeur minimum de 1,5 m pour les ligneux, et laisser une bande de végétation herbacée de part et d'autre (total : 3 m mini).

Point de contrôle : contrôle de la largeur des haies.

❖ Restauration, création de haies

6. Mettre en place des paillages biodégradables (au lieu des protections d'autre nature)

Point de contrôle : nature des paillages utilisés.

RECOMMANDATIONS :

1. Laisser une largeur de haie de plus de 3 mètres.
2. Favoriser la présence de plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborescente).
3. Adapter les calendriers des interventions douces aux essences présentes (fruitiers...).
4. Tailler quelques arbres en têtards.
5. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des haies.
6. Ne pas intervenir en cas de sols détrempés afin de ne pas défoncer les terrains.
7. Utiliser du matériel respectueux de l'intégrité des haies (lamier), à l'exclusion des broyeurs à couteaux (épareuseuses)